



Assises Régionales de l'Installation



Le cadre national

Rappel de la méthodologie déployée

1. Une étape nationale de diagnostic conduite par un Comité de Pilotage (Copil) de novembre 2012 à avril 2013
2. Une phase de consultation régionale d'avril à juin 2013 qui s'articule dans le cadre d'une trame autour de 5 sujets:
 - Quelles cibles ? (autrement dit : qui veut-on aider ?)
 - Quels outils financiers ?
 - Quel accompagnement pour les porteurs de projet ?
 - Quels enjeux pour la transmission et l'accès au foncier ? Quelles réponses possibles ?
 - Quelle gouvernance ?

➔ Retour des contributions pour le 5 juin

3. Une étape nationale avec l'appui du Copil qui doit déboucher sur des propositions d'évolution de la politique d'installation

L'organisation de la phase régionale

Le lancement des assises de l'installation le 12 avril 2013.

La méthodologie en Auvergne: Un temps d'échanges en 3 groupes de travail

- le 30 avril : groupe « public cible » et « quel accompagnement pour les porteurs de projets »
- le 2 mai : groupe sur les thèmes « outils financiers » et « gouvernance »
- le 7 mai : groupe « transmission et accès au foncier »
- Des contributions écrites de nombreux acteurs de l'installation

Les participants et contributeurs

Une soixantaine de participations aux groupes de travail
et aux contributions écrites

- Les Organisations professionnelles et le syndicalisme agricole
- Les acteurs du monde rural
- Les collectivités territoriales
- Les acteurs d'appui au développement économique
- La SAFER
- Les acteurs de la formation
- Les services de l'Etat , l'ASP
- Les services du conseil régional

Les Résultats des groupes de concertation

- Le groupe « public cible » et « accompagnement » sera présenté par Camille FOUCHEREAU (*Chargée de mission agricole au Conseil Régional*)
- Le groupe « outils financiers » » et « gouvernance » sera présenté par François VERILHAC (*DRAAF SREFAT*)
- Le groupe « foncier » sera présenté par François VERILHAC (*DRAAF SREFAT*)

Avec un temps d'échange à l'issu de chacune de ces présentations

Thème 1 – QUEL PUBLIC CIBLE ?

- Quels critères d'éligibilité aux aides ?
 - Les critères actuels ne posent pas de contraintes majeures
 - Âge :
 - Aider les personnes qui s'installent agriculteur pour leur 1^{er} métier :
 - **Point de divergence** : les reconversions professionnelles : elles sont jugées non prioritaires par certains acteurs ou à ne pas négliger par d'autres .
 - Les plus de 40 ans = projet de vie (nb : âge moyen des non-aidés = 42 ans)
 - Création d'un poste d'associé : obligation modification de consistance économique de l'exploitation = frein à l'accès aux aides et augmentation de la concurrence foncière. **Besoin de faire évoluer cette obligation.**
 - Prendre en compte la diversité de l'agriculture, mieux intégrer les activités agritouristique qui sont dans prolongement d'une exploitation agricole
 - Clarifier la définition « activité agricole », harmoniser définition fiscale, sociale, juridique
 - SMI critère pas forcément judicieux

Thème 1 – QUEL PUBLIC CIBLE ?

■ Quels critères d'éligibilité aux aides ? (suite...)

→ Revenu disponible :

- SMIC pas très élevé
- Mieux prendre en compte vivabilité. Travail à faire auprès du candidat à l'installation sur niveau de prélèvement souhaité et nécessaire
- Introduire notion de progressivité d'acquisition du revenu pour certains types de productions (ex.: cultures pérennes)
 - **Point de divergence** : doit rester exceptionnel ou pas selon les acteurs
- Mettre le revenu en corrélation avec le temps de travail (ex.: revenu < SMIC mais choix de travailler à temps partiel pour qualité de vie)
- Prise en compte du revenu du conjoint :
 - **Point de divergence** : pour les coups durs, le lissage de trésorerie / l'activité agricole doit vivre par elle-même
- Petits revenus = bloquent le développement des exploitations

Thème 1 – QUEL PUBLIC CIBLE ?

■ Quels critères d'éligibilité aux aides ? (suite...)

→ Niveau de formation

- Niveau IV formation initiale très important à maintenir (attention : en Auvergne, le niveau moyen de formation initiale est plus bas que la moyenne nationale)
- Avoir un système de remplacement aidé pour permettre aux nouveaux installés de bénéficier de la formation continue et/ou de prendre des responsabilités extérieures
- Problème du financement des formations
- Installation progressive : problème du financement de la formation initiale (svt BPREA)
- Expérimenter des parcours de formation agricole intégrant immersion en exploitation, stage, tutorat / reconnaître le test et les formations continues via VAE

→ Meilleure prise en compte de l'installation progressive

Thème 1 – QUEL PUBLIC CIBLE ?

- Quelles modulations des aides ?
 - Zonage plaine/montagne à conserver
 - Critère diversification, vente directe, HCF = déjà pris en compte / à conserver
 - Nouveau critère : élevage = installation coûteuse, favoriser la notion de groupe/collectif (ex.: CUMA)
 - Prendre en compte la durabilité des exploitations (environnementale, sociale, économique)
 - Lisibilité des critères de modulation / éviter la multiplication des échelles (nationale, régionale, départementale)
 - **Point de divergence** : Important de conserver la possibilité d'une modulation départementale qui colle aux réalités du territoire / politique de l'installation régionale
 - Eviter liste de critères trop fermés : avoir des critères indicatifs = base de discussion sur les projets en CDOA

Thème 2 – QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

■ Une porte d'entrée unique

- Accueillir tout le monde, neutralité et exhaustivité de l'information
- Primo-accueil puis rôle de pivot vers réseau de structures / passer de l'envie à la concrétisation
- Rendre lisible la diversité des structures / des compétences et leurs complémentarités (réseau)
- Échelon départemental / proximité + cadre et coordination régionaux
- Conserver le principe de labellisation
- Accueil individuel + accueil collectif
- Accompagnement humain ≠ économique

- **Personnalisation des parcours à l'installation**
 - La personnalisation coûte cher mais est bénéfique
 - Travail au niveau régional sur formations dans cadre PPP / importance de spécialiser les formations / mutualisation régionale de l'offre de formations (panel plus complet et limitation du risque d'annulation)
 - Ouvrir le modèle du PPP à tous les porteurs de projets (y compris installation hors DJA) / base de travail intéressante. Proposer la formation 21heures à tous les candidats à l'installation. **Prioriser les aides sur certains publics**
 - Conseil / accompagnement : obligation d'indépendance et neutralité des structures. Le porteur de projet doit avoir le choix de travailler avec qui il souhaite

- **Etude économique / Plan de Développement de l'Exploitation**
 - Doit être monté et maîtrisé par le candidat à l'installation / présentation de son projet devant une commission = outil de travail pour le candidat
 - Obligatoire pour tous les candidats à l'installation, quel que soit les aides sollicitées (DJA, collectivités) : installations sur des exploitations viables et vivables

Thème 2 – QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

- Dans contexte budgétaire, prioriser ce que l'on souhaite aider (le capital, la formation, l'accompagnement, les investissements...)
- Il faut continuité dans les différentes phases d'accompagnement / suivi des interventions, traçabilité = élaborer un support du travail en réseau
- Avoir un statut spécifique pour les personnes en démarche d'installation
- Développer/ mieux identifier la partie amont « idée au projet » + Développer parrainage / test
- Former les conseillers (écoute active, approche sociologique, approche globale/projet de vie)

Thème 3 – OUTILS FINANCIERS

Des outils nationaux existants pertinents mais un souhait d'adaptation au contexte actuel:

- Revalorisation des aides à l'installation (le montant de la DJA n'a pas été revalorisé depuis 1993)
- La suppression du sous plafond et revalorisation du plafond (100 000 €)
- Le lissage sur 5 ans des exonérations fiscales et sociales
- L'adaptation du PIDIL

Des dispositifs complémentaires à inventer pour accompagner de nouveaux projets

Des propositions d'innovations:

- Besoins en Fonds de Roulement importants → Avance remboursable
- Cautionnement, avance fermage
- Financement de l'achat de matériel d'occasion notamment via les prêts bonifiés
- S'inspirer de ce qui existe pour d'autres secteurs exemple des plateformes d'initiative locale avec les prêts à taux zéro
- Détacher le portage du foncier du portage du matériel (dans le respect du droit du fermage) ou innover dans le portage du capital.

Thème 3 – OUTILS FINANCIERS

Pour le Pidil en particulier:

les acteurs reconnaissent son importance et son intérêt

- Aides cédants → Renforcer l'aide au bail, l'aide au parrainage
- Aide au parrainage le rendre obligatoire pour certains publics ou élargir ce dispositif sur des « espaces tests »
- Repérage des exploitations: importance du RDI et de l'accompagnement humain pré et post installation → Besoin d'accompagnement et de formation (accompagnement collectif)
- Animation communication → à renforcer et un site recensant les aides existantes
- Importance du partage interrégional
- Assouplir le cadrage Pidil notamment pour garder au Massif son caractère spécifique et innovant
- Accroître les co-financements des collectivités et le financement Etat
- Développer la complémentarité des dispositifs Etat Région Département
- Conditionner toute aide publique y compris des collectivités locales à un PDE et un PPP
- Accompagnement des candidats à l'installation le plus en amont possible → passage par le Point Info Installation rénové

Thème 3 – OUTILS FINANCIERS

Des interrogations:

- l'adossement des aides à la condition de revenu doit se faire sur des références fiables et objectives
- Donner plus de place aux actifs et aux revenus qu'au foncier et à l'agrandissement
- Capacité des dispositifs existants et du PII à toucher un public d'origine divers et de plus en plus large
- Quelles évolutions possibles du dispositif installation en lien avec l'évolution de la PAC

Thème 4 – GOUVERNANCE

- Pour respecter le principe d'équité territoriale → Attachement à la définition d'un cadre national des aides
- Mise en place d'une gouvernance Etat Région (stratégie gestion régionale des fonds publics évaluation) → Comité Régional Installation
- Gestion régionale des fonds: comité co-présidé Etat Région
- Attachement des acteurs appelant au maintien d' une CDOA et d'une certaine subsidiarité départementale
- Renforcer ou améliorer la communication → site de partage et d'échange régionaux et inter-régionaux
- Les points info installation à maintenir à soutenir et à repenser (guichets uniques de l'installation...)

Thème 5 – ACCES AU FONCIER

Attachement à une application rigoureuse du contrôle des structures, quelles que soient les modalités d'accès

Le transfert de propriété

- Importance de l'orientation des terres agricoles Rôle des SAFER et nécessité d'une connaissance exhaustive des transactions foncières
- Importance des Schéma d'urbanisme, lutte contre artificialisation, rôle des élus locaux et rôle des CDCEA
- Augmenter la Taxe sur le changement d'orientation des TA,

Le fermage

- Variation du barème du fermage entre « petites régions » voisines
- Sécurisation des paiements → Fonds de garantie, aides au bail
- Quel rôle pour le foncier et quelle rémunération?
- Vigilance sur le statut du fermage

Des modalités innovantes → le foncier investissement

- Des investisseurs privé pour porter le foncier et le mettre à disposition d'agriculteurs (GFA Terre de lien...)
- la transmission du foncier par héritage et son maintien vers l'agriculture
- La sécurisation du foncier passe par de nouvelles formes juridiques: Baux emphytéotiques, baux de carrière
- travail sur portage et sécurisation du foncier

Thème 5 – ACCES AU FONCIER

Des facteurs d'intérêt commun aux différents modes d'accès:

- Importance de la restructuration foncière et du remembrement avec une attention particulière sur l'impact environnemental.
- Accompagnement des cédants: Point Accueil Transmission, le repérage, le stockage des terres
- Sécurisation des paiements
- Transmissibilité des exploitations (taille ou décapitalisation)
- Fiscalité et incitation des cédants

Thème 5 – ACCES AU FONCIER

Des facteurs d'intérêt commun aux différents modes d'accès:

- Importance de la restructuration foncière et du remembrement avec une attention particulière sur l'impact environnemental.
- Accompagnement des cédants: Point Accueil Transmission, le repérage, le stockage des terres
- Sécurisation des paiements
- Transmissibilité des exploitations (taille ou décapitalisation)
- Fiscalité et incitation des cédants



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



**Merci de votre attention
et de votre participation**



Assises Régionales de l'Installation

